

Procès-Verbal du Conseil Municipal du Mardi 31 Mars 2015

Membres présents :

Jean-Yves COMBY, Dominique GRENARD, Michèle GRENARD, Marie-Anne LE METAYER, Claude MERCIER, Francis MORICHEAU, Michelle PLOCKI, Régine PONCET, Benjamin SEVESSAND, Joël VUAILLAT.

Membre(s) absent(s) excusé(s) avec pouvoir :

Néant.

Membre(s) absent(s) excusé(s) sans pouvoir :

Néant.

Membre(s) absent(s) non excusé(s) :

Néant.

Membres en fonction : : **10**

Membres présents : : **10**

Membres absents excusés avec pouvoir : **0**

Membres absents excusés sans pouvoir : **0**

Membres absents non excusés : **0**

Secrétaire de Séance :

Dominique GRENARD. Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H10. Il propose de rajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Autorisation de signature des contrats d'assurances de la Commune (point n° 12).
- Demande d'aide pour les nouveaux boulangers (point n° 13).

Le Conseil, à l'unanimité, accepte ces points supplémentaires.

1) – **Approbation du P.V. du Conseil Municipal du 24 Février 2015** :

Aucune remarque n'étant formulée, le P.V. du Conseil Municipal du 24 Février 2015 est adopté à l'unanimité.

2) – **Vote des taux d'imposition des taxes locales directes 2015** :

Les taxes directes locales se divisent en trois :

- Taxe d'Habitation.
- Taxe Foncière sur le Foncier bâti.
- Taxe Foncière sur le Foncier non bâti.

A taux constant, et si aucune majoration n'est effectuée pour l'année 2015, ces trois taxes représentent un montant cumulé de 178.912,00 Euros.

Suite à une rencontre avec le Trésorier Public, deux simulations de majoration donnent les indications suivantes :

• Simulation n° 1 :

Avec des majorations de 2 % pour la Taxe d'Habitation, 1,5 % pour le Foncier Bâti et 1 % pour le Foncier Non Bâti, le montant cumulé serait de 181.570,00 Euros.

- Simulation n° 2 :
Avec des majorations de 2 % pour la Taxe d'Habitation, 2 % pour le Foncier Bâti et 1,98 % pour le Foncier Non Bâti (car, pour cette dernière taxe, la majoration doit être obligatoirement inférieure aux deux autres majorations), le montant cumulé serait de 182.577,00 Euros.

Fort de ces observations, il est procédé au vote :

6 voix pour un taux constant.

4 voix pour une majoration selon la simulation n° 1.

0 voix pour une majoration selon la simulation n° 2.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide de ne procéder à aucune augmentation des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2015.

Néanmoins, il paraît important de retenir une observation de Jean-Yves COMBY évoquant la possibilité qu'il y aurait de répercuter les fruits d'une majoration des taux d'imposition, si minime soit-elle, sur une possibilité d'acquisition foncière. L'idée serait de permettre à la Commune d'acquérir des terrains intéressants en finançant, en partie, par le biais des recettes fiscales ainsi perçues, le remboursement des emprunts contractés pour ce faire.

3) – Esquisse budgets 2015 : remarques du Trésorier suite à rendez-vous du 24 Mars 2015 :

Sous toutes réserves, et dans l'état actuel des choses (sachant qu'un certain nombre de critères n'est pas encore déterminé et peut faire évoluer les chiffres), les dotations sont estimées de la manière suivante :

- Budget de Fonctionnement : 668.083 Euros.
- Budget d'Investissement : 364.358 Euros.

Par contre, le Maire demande qu'il soit délibéré sur la répartition des amortissements des investissements pour la partie assainissement :

- Terrain pour la somme de 1.320,00 Euros : amortissement sur 1 an.
- Matériel pour la somme de 4.752,00 Euros : amortissement sur 3 ans.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette répartition.

4) – Extinction de l'éclairage public :

Lors du dernier Conseil Municipal, les conclusions d'une étude sur les économies procurées par une extinction partielle de l'éclairage public avaient été délivrées, laissant apparaître un boni de 1.500 Euros par an pour une coupure survenant entre 23H30 et 4H30, sachant qu'une période d'expérimentation d'un an serait proposée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider ces deux points :

- Extinction de l'éclairage public de 23H30 à 4H30 chaque nuit.
- Période d'expérimentation du 15 Avril 2015 au 15 Avril 2016.

Un arrêté municipal sera pris au vu de la délibération.

5) – Chambre d'Agriculture : suivi de la gestion des terrains communaux :

La démarche pour la mise en place du P.G.I. a été entamée voici 4 ans. L'objectif était, entre autres, de constater l'état des terrains communaux, de faire le point sur les baux et fermages, d'améliorer l'entretien du patrimoine communal.

L'O.N.F. avait été mandatée pour le pilotage de cette opération.
Le dossier P.G.I. a été constitué.

Dans le cadre de cette procédure, la Mairie a reçu récemment, de la part de la Chambre d'Agriculture, une proposition d'accompagnement technique pour la valorisation des communaux.

Cette proposition, d'un coût de 948,00 Euros T.T.C., prévoit deux tranches :

- Été 2015 : Visite « terrain » pour expertiser la valorisation des surfaces en fonction des animaux qui seraient implantés.
- Automne 2015 : Contacts téléphoniques des utilisateurs des communaux (sachant que l'on dénombre 7 utilisateurs pour 120 hectares de communaux) afin de cerner les utilisations, et échanges à propos des améliorations possibles.

Le Conseil Municipal décide, avant de prendre position par rapport à ce devis, de rencontrer les personnes concernées (agriculteurs et représentants de la Chambre d'Agriculture) afin de déterminer quelles surfaces seraient attribuées et à qui.

6) – **Servitude de passage et de tréfonds sur parcelles communales (GRENARD/FEDRY) :**

Les parcelles appartenant à Emmanuel GRENARD et Caroline FEDRY se trouvent enclavées, et plus particulièrement celle de Caroline FEDRY (parcelle n° 293 Section AC), cette dernière souhaitant construire mais ne pouvant accéder à la R.D. 25 et aux réseaux divers qu'en traversant la parcelle déjà construite de Ludovic PILLON (parcelle n° 72 section AC). C'est, du moins, ainsi que les choses avaient été négociées.

Afin de faciliter l'opération, il avait été demandé à la Mairie la possibilité de transférer ces servitudes de passage et de tréfonds sur les parcelles voisines appartenant à la Commune (parcelles n° 94-96-114 section AC).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à accorder cette servitude de passage et de tréfonds sous réserve que les propriétaires concernés prennent en charge les travaux générés et acceptent, de leur côté, les servitudes de déneigement et d'entretien.

7) – **S.A.R.L. « LE GLOBE TROTTEUR » : demande de remise sur le loyer de Mars 2015 et d'annulation de la provision sur charges du mois de Mars 2015 :**

Au gré des différents Conseils Municipaux précédents avaient déjà été évoquées les difficultés financières des gérants du RELAIS DES SKIEURS, difficultés consécutives au manque de neige des mois de Décembre et Janvier derniers.

Compte-tenu de ces difficultés, lesdits gérants ont décidé d'arrêter leur activité le 15 Mars et de quitter les locaux le 18, date de l'état des lieux.

En fonction de cela, les gérants ont écrit à la Mairie afin d'obtenir que le montant du loyer de Mars soit proratisé sur la période d'occupation effective et que la provision sur charges de ce même mois soit annulée.

Il est à noter que les loyers des mois de Décembre, Janvier et Février ont été intégralement honorés, ainsi que le loyer correspondant aux quinze premiers jours du mois de Mars.

Il est convenu que les charges seraient régularisées en fonction des consommations, celles-ci ayant été interrompues et relevées lors de l'état des lieux, soit le 18 Mars 2015.

Quant au loyer du mois de Mars, le Conseil Municipal a décidé, par 8 voix pour et 2 abstentions, de faire payer celui-ci jusqu'au 31 Mars 2015, partant du principe que les gérants étaient engagés par contrat.

8) – **C.T.M. : approbation de l'Avant Projet Sommaire et demande de subvention D.E.T.R. :**

Concernant la réalisation du nouveau Centre Technique (zone Nord du village), le S.I.D.E.C. a été mandaté en tant que Maître d'Ouvrage Délégué pour faire les études jusqu'à la réception du chantier.

Des aménagements ont d'ores et déjà été envisagés pour diminuer le coût final (et notamment une forte réduction des surfaces).

Néanmoins, malgré ces mesures, le montant des travaux seuls est porté à 521.550 Euros H.T., le budget prévisionnel (travaux + études et frais divers) se montant à 626.000 Euros H.T.

Face à cette situation, il s'avère opportun de solliciter une subvention dite « Dotation d'Équipement pour les Territoires Ruraux » (D.E.T.R.) pouvant, selon le S.I.D.E.C., atteindre 30 % des besoins.

A 9 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal se prononce pour la demande de cette subvention.

9) – **O.N.F. : destination et produit des coupes forestières 2015 :**

L'O.N.F. accorde à la Commune 700 m³ de résineux sur la parcelle n° 7 pour cette année 2015.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette mesure.

10)– **S.I.D.E.C. : cotisation 2015 au Service Informatique Mutualisé :**

Chaque année la Commune cotise pour le Service Informatique Mutualisé du S.I.D.E.C.

Pour 2015, cette cotisation a été fortement majorée pour tenir compte de l'impact de la dématérialisation. De 1.638,11 Euros en 2014 (1.148,11 Euros pour la Commune et 490,00 Euros pour le S.I.V.U.), elle est portée cette année à 2.910,00 Euros (2.410,00 Euros pour la Commune et 500,00 Euros pour le S.I.V.U.).

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote cette nouvelle cotisation.

11)– **Autorisation de signature du règlement de copropriété du Centre Commercial :**

Suite à la nouvelle évaluation des millièmes du bâtiment du Centre Commercial dont la Commune est copropriétaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à la signature du règlement de copropriété.

Cet acte sera régularisé le 17 Avril prochain en l'étude de Maître BUSCOZ, notaire de la Commune, à SAINT-CLAUDE.

12)– **Autorisation de signature des contrats d'assurances de la Commune :**

GROUPAMA, assureur de la Commune, a proposé les aménagements suivants :

- Réajustement des contrats existants :
 - Contrat MULTIRISQUE COMMUNE : actualisation du contrat et minoration de la prime annuelle T.T.C.
 - Contrat FLOTTE AUTOMOBILE : pour les deux véhicules de la Commune, minoration de la prime annuelle T.T.C.
- Souscription d'un nouveau contrat : FLOTTE MISSION COLLABORATEURS :
Ce nouveau contrat consiste dans la prise en charge des dommages subis par les propres véhicules des élus et des collaborateurs lorsque ceux-ci les utilisent pour les besoins de la Commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ces différents contrats d'assurances. Il est également demandé que soit obtenue, de la part de GROUPAMA, la confirmation de la conformité du contrat MULTIRISQUE COMMUNE à la loi ALUR (loi n° 2014-366 du 24 Mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) pour ce qui concerne les propriétaires non occupants.

13)– **Demande d'aide pour les nouveaux boulangers :**

Le logement de nos nouveaux boulangers ayant subi des infiltrations dans le courant de l'hiver, nécessitant que l'appartement soit aéré en quasi-permanence, ces derniers demandent à la Mairie qu'il soit participé, d'une manière ou d'une autre, au paiement de leur facture d'électricité qui a connu, de ce fait, une forte inflation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal propose de prendre en charge la consommation du mois de Février se montant à 206,00 Euros.

QUESTIONS DIVERSES :

Une seule question diverse :

- Evacuation dans les communs du bâtiment du Centre Commercial :

Joël VUAILLAT demande à ce que la Commune puisse procéder à l'enlèvement des différents objets qui encombrent certains communs du bâtiment du Centre Commercial.

Demande acceptée.

COMMUNICATIONS :

- Parc Naturel Régional du Haut-Jura : « 6èmes Rencontres Jurassiennes » les 15 et 16 Avril :

- . Conférence d'Yves PACCALET : « L'humanité disparaîtra : bon débarras ».
- . Colloque : « Zones humides : de la connaissance à la gestion ».

- Assemblée Générale GROUPAMA le 23 Avril.

- Soirée « Présentation des équipes de LA FORESTIERE » le 24 Avril à l'ABERGEMENT SAINTE MARIE.

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au Jeudi 09 Avril à 19H00.

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL à 22H40.